

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 11/2016

OBJET : Signature d'une convention d'utilisation des locaux scolaires Collège Antonin Perbosc avec l'école de musique intercommunale Nicole BONAY

L'an deux mille seize et le 02 février à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 26 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, M. PEREZ Alain, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGIOLLO Serge, Mme. TENZA Danielle, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. CAILLAT Pierre-Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, Mme MONIER Catherine, Mme. WATREMETZ Marie-Anne, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme BARRE Nadine à M. BONCOURRE Thierry
M. DIDIER Claude à Mme MONIER Catherine

ABSENTS EXCUSES : Mme BOUTILLIER Sylvie, M. VINCINI Sébastien, M. RELUN André, M. VANDEN BIL Marc, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES :, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, Mme WATREMETZ Marie Anne.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame WATREMETZ Marie-Anne a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée la création d'une section orchestre au sein du Collège Antonin Perbosc en partenariat avec l'école de musique intercommunale Nicole Bonay.

L'école de musique met à disposition cinq professeurs, deux heures par semaine, sur le créneau horaire 13h00 / 14h00 le mardi et/ou jeudi ainsi que le temps des répétitions avant les concerts et ce à titre gracieux.

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée la convention d'utilisation des locaux scolaires avec l'école intercommunale Nicole Bonay transmise par le Collège Antonin Perbosc et sollicite les membres de l'assemblée afin de l'autoriser à signer la dite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation des locaux scolaires avec l'école de musique intercommunale Nicole BONAY annexée à la présente délibération

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS